

Procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2017 au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, au 5000 rue Des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil, à 20h, sous la présidence de Monsieur Michel Aubin, maire.

Sont présents les conseillers:

- Madame Diane Demers, district No. 1
- Monsieur Sylvain Lavallée, district No. 2
- Monsieur Réal Jean, district No. 3
- Madame Mona S. Morin, district No. 4
- Monsieur Normand Teasdale, district No. 5
- Monsieur Simon Chalifoux, district No. 6

formant QUORUM, ainsi que Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance régulière du 11 septembre 2017
 - 3.2 Séance spéciale du 25 septembre 2017
- 4. Correspondance et information**
 - 4.1 Dépôt de la liste de correspondance du mois de septembre 2017
 - 4.2 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
- 5. Avis de motion**
 - 5.1 Avis de motion en vue de présenter un règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles (17.09)
- 6. Règlements**
 - 6.1 Adoption du règlement No. 17.06 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
 - 6.2 Adoption du règlement No. 17.07 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail
 - 6.3 Adoption du règlement No. 12.08.03.17 modifiant le règlement No. 12.08 sur la sécurité publique et le stationnement dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin d'ajouter des panneaux d'arrêts
 - 6.4 Adoption du règlement No. 13.03.02.17 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et abrogeant le chapitre 6 du règlement No. 12.08, afin de modifier les annexes A, B et C
 - 6.5 Adoption du second projet de règlement No. 08.09.46.17 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin d'autoriser et d'encadrer l'aménagement d'espaces de vie extérieurs s'inscrivant dans la tendance du « outdoor » ». Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
 - 6.6 Adoption du projet de règlement No. 17.09 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

- 6.7 Adoption du règlement No. 17.10 autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies afin de desservir tout le territoire des municipalités participantes
- 7. **Rapport des comités et commissions**
 - 7.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU – 12 septembre 2017
 - 7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 17 août 2017
 - 7.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 7 août 2017
 - 7.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 7 août 2017
 - 7.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 10 août 2017
 - 7.6 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR – 8 août 2017
- 8. **Administration**
 - 8.1 Congé des Fêtes – fermeture des bureaux
 - 8.2 Adoption du budget 2018 de la Régie de l'AIBR
 - 8.3 Renouvellement de mandat – vérificateur financier externe (auditeur)
 - 8.4 Poste de secrétaire-administrative / accueil et perception
 - 8.5 Offres de services – planification stratégique – fonds de roulement
 - 8.6 Rémunération du personnel électoral
- 9. **Finances**
 - 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de septembre 2017, des prélèvements automatiques et du compte-salaires
 - 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de septembre 2017
 - 9.3 Poste de technicien(ne)-comptable
 - 9.4 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie – Briser l'isolement chez les aînés
 - 9.5 Cahier souvenir – 100 ans McMasterville
- 10. **Sécurité publique**
 - 10.1 Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
 - 10.2 Entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale
- 11. **Transport - Circulation - Travaux publics**
 - 11.1 Transport de sel – appel d'offres sur invitations
 - 11.2 Soumissions de sel à déglacer – appel d'offres sur invitations
- 12. **Hygiène**
- 13. **Permis et inspection**
 - 13.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 057 867 (rue des Libellules)
 - 13.2 Demande de dérogation mineure – 1755, chemin des Grands-Coteaux
 - 13.3 Projet d'une quincaillerie et matériaux (CANAC) – zone I-11
- 14. **Loisirs et Culture**
- 15. **Période de questions**
- 16. **Clôture de la séance**
- 1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20h06.**

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour avec ou sans modification

17.295

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout(s) :

8.7 Conseil sans papier – achat de tablettes électroniques – affectation au fonds de roulement

10.3 Afficheurs de vitesse radar

Retrait(s):

5.1 Avis de motion en vue de présenter un règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles (17.09)

6.6 Adoption du projet de règlement No. 17.09 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles

6.7 Adoption du règlement No. 17.10 autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies afin de desservir tout le territoire des municipalités participantes

10.2 Entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance régulière du 11 septembre 2017

17.296

Il est proposé par Diane Demers

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

3.2 Séance spéciale du 25 septembre 2017

17.297

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 25 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

4. Correspondance et information

4.1 Dépôt de la liste de correspondance du mois de septembre 2017

Aucune correspondance reçue n'a été enregistrée dans le mois de septembre 2017.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

4.2 Information de M. le maire (s'il y a lieu)

M. le maire mentionne que cette séance est la dernière avant les élections du 5 novembre prochain. Il désire que la campagne électorale se fasse dans le respect et souhaite bonne chance à tous les candidats.

5. Avis de motion

5.1 Avis de motion en vue de présenter un règlement relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles (17.09)

Retiré.

6. Règlements

6.1 Adoption du règlement No. 17.06 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2017;

ATTENDU Qu'un projet a été adopté le 11 septembre 2017;

17.298

Il est proposé par Mona S. Morin

appuyé par Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le règlement No. 17.06 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

6.2 Adoption du règlement No. 17.07 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2017;

ATTENDU Qu'un projet a été adopté le 11 septembre 2017;

17.299

Il est proposé par Simon Chalifoux

appuyé par Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le règlement No. 17.07 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

6.3 Adoption du règlement No. 12.08.03.17 modifiant le règlement No. 12.08 sur la sécurité publique et le stationnement dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin d'ajouter des panneaux d'arrêts

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2017;

ATTENDU Qu'un projet a été adopté le 11 septembre 2017;

17.300

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le règlement No. 12.08.03.17 modifiant le règlement No. 12.08 sur la sécurité publique et le stationnement dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin d'ajouter des panneaux d'arrêts soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

6.4 Adoption du règlement No. 13.03.02.17 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et abrogeant le chapitre 6 du règlement No. 12.08, afin de modifier les annexes A, B et C

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2017;

ATTENDU Qu'un projet a été adopté le 11 septembre 2017;

17.301

Il est proposé par Simon Chalifoux

appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le règlement No. 13.03.02.17 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et abrogeant le chapitre 6 du règlement No. 12.08, afin de modifier les annexes A, B et C soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

6.5 Adoption du second projet de règlement No. 08.09.46.17 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin d'autoriser et d'encadrer l'aménagement d'espaces de vie extérieurs s'inscrivant dans la tendance de l'art de vivre à l'extérieur « outdoor ». Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 11 septembre 2017;

ATTENDU Qu'un premier projet a été adopté le 11 septembre 2017;

ATTENDU Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre 2017;

17.302

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le second projet de règlement No. 08.09.46.17 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin d'autoriser et d'encadrer l'aménagement d'espaces de vie extérieurs s'inscrivant dans la tendance de l'art de vivre à l'extérieur « outdoor » soit adopté avec les modifications suivantes :

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

1. L'article 11 intitulé : « LA GRILLE DE LA ZONE H-46 DES USAGES ET DES NORMES 165 (sic) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08.09 EST MODIFIÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE : » est abrogé et le dernier article qui le suit est renuméroté « 11 ».

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

6.6 Adoption du projet de règlement No. 17.09 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles

Retiré.

6.7 Adoption du règlement No. 17.10 autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies afin de desservir tout le territoire des municipalités participantes

Retiré.

7. Rapports - Comités et commissions

7.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU – 12 septembre 2017

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU tenue le 12 septembre 2017. Le Conseil prend acte.

7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 17 août 2017

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 17 août 2017. Le Conseil prend acte.

7.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 7 août 2017

Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 7 août 2017. Le Conseil prend acte.

7.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 7 août 2017

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 7 août 2017. Le Conseil prend acte.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

7.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 10 août 2017

Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 10 août 2017. Le Conseil prend acte.

7.6 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR – 8 août 2017

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR tenue le 8 août 2017. Le Conseil prend acte.

8. Administration

8.1 Congé des Fêtes – fermeture des bureaux

ATTENDU Que le Conseil municipal doit aviser les citoyens de la fermeture des services municipaux pour la période des fêtes ;

Il est proposé par Diane Demers
appuyé par Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'aviser les citoyens, en affichant un avis public, aux endroits désignés, les informant de la fermeture des services municipaux du 23 décembre 2017 et ce, jusqu'au 3 janvier 2018 inclusivement.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

8.2 Adoption du budget 2018 de la Régie de l'AIBR

ATTENDU Que les membres du Conseil ont reçu copie du budget de la Régie de l'AIBR;
Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que ce Conseil approuve le budget 2018 de la Régie de l'AIBR tel que présenté; il est de plus confirmé que la tarification de l'eau sera la même qu'en 2017, soit 0,70 \$ du mètre cube.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

8.3 Renouvellement de mandat – vérificateur financier externe (auditeur)

Il est proposé par Réal Jean
appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers (audit pour l'exercice 2017) pour un montant de 17 500 \$, excluant les taxes et les frais d'administration de 5 % ; la dépense est applicable au code budgétaire 02-130-00-413 et inclut notamment :

1. La vérification proprement dite des livres selon les normes reconnues ;
2. La préparation des états financiers (consolidé et non consolidé) et complétés sur les formulaires du MAMOT (prêts à transmettre) ;
3. La préparation des déclarations d'impôt pour l'exercice ;
4. La rencontre avec la direction et le conseil municipal.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

8.4 Poste de secrétaire-administrative / accueil et perception

ATTENDU Que la secrétaire-administrative / accueil et perception a quitté son poste au mois d'août 2016 et qu'aucun remplacement officiel n'a été effectué depuis;

ATTENDU Que l'offre d'emploi a été publiée sur le site Internet de la Municipalité, sur le site de Québec municipal ainsi qu'à l'interne ;

ATTENDU Que la directrice générale a analysé les candidatures;

ATTENDU Que quatre (4) candidates ont été rencontrées et ont fait des tests pratiques ;

17.306

Il est proposé par Mona S. Morin

appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que Mme Virginie Forgues soit engagée à titre de secrétaire-administrative / accueil et perception, selon les modalités et le salaire fixés par la convention collective en vigueur ; la date de début d'emploi est le 2 octobre 2017.

Qu'une période de probation d'une durée de six (6) mois doit être effectuée.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

8.5 Offres de services – planification stratégique – fonds de roulement

ATTENDU Que le Conseil municipal désire mettre en place une démarche de planification stratégique qui orientera l'action municipale pour les prochaines années;

ATTENDU Qu'avec cette démarche, le Conseil désire intervenir de manière proactive face aux changements qui s'opèrent aux niveaux démographiques, social, économique et environnemental et ce, toujours avec la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU Que deux (2) entreprises ont soumis une offre de services et présenté leur proposition aux membres du Conseil municipal;

17.307

Il est proposé par Simon Chalifoux

appuyé par Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de retenir les services de Raymond Chabot Grant Thornton pour la mise en place d'une démarche de planification stratégique au coût de 21 700 \$, excluant les taxes. La dépense sera imputé au fonds de roulement sur une période de 5 ans au poste budgétaire 55-911-20-000.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

8.6 Rémunération du personnel électoral

ATTENDU Que la résolution No. 17.27, adoptée le 6 février 2017, concernant la rémunération du personnel électoral n'est pas entièrement conforme à la nouvelle réglementation entrée en vigueur le 20 septembre 2017;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'abroger la résolution No. 17.27 et de la remplacer;

17.308

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de réviser la rémunération du personnel électoral et ce, selon le tableau ci-après :

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

Rémunération vote jour par anticipation		Rémunération vote jour du scrutin	
Secrétaire	15,00 \$/h	Secrétaire	15,00 \$/h
Scrutateur	16,00 \$/h	Scrutateur	16,00 \$/h
Préposé	17,00 \$/h	Préposé	17,00 \$/h
Président table vérification	15,00 \$/h	Président table vérification	15,00 \$/h
Membres table vérification	15,00 \$/h	Membres table vérification	15,00 \$/h
Président élection	597,00 \$	Président élection	824,00 \$
Liste électorale	500 \$ ou 0,45 \$ de 1 à 2500 électeurs		

Comité de révision : Réviseur : 20,00 \$/hre Secrétaire : 18,50 \$/hre Agent réviseur : 15,70 \$/hre	Autres : Dépouillement du vote par anticipation fait le jour du scrutin : 45 \$ Séance de formation : 28 \$
---	--

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

La résolution No. 17.27 est abrogée et remplacée par la présente résolution.

8.7 Conseil sans papier – achat de tablettes électroniques – affectation au fonds de roulement

ATTENDU la résolution No. 17.281 autorisant un contrat de cinq (5) pour un conseil sans papier ;

ATTENDU Que l'utilisation de tablettes électroniques pour les membres du conseil est nécessaire au fonctionnement d'un conseil sans papier ;

Il est proposé par Simon Chalifoux

appuyé par Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de sept (7) tablettes électroniques iPad 10.5 PRO au coût total de 7350 \$, excluant les taxes. La dépense sera affectée au fonds de roulement sur cinq (5) ans.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

9. Finances

9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de septembre 2017, des prélèvements automatiques et du compte-salaires

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'accepter le bordereau des chèques portant les Nos. 6974 à 7034 inclusivement, pour un montant de 445 559,07 \$, les prélèvements automatiques au montant de 7 509,69 \$ et le compte-salaires au montant de 44 727,03 \$.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de septembre 2017

17.311

Il est proposé par Sylvain Lavallée
appuyé par Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des comptes payables du mois de septembre 2017 au montant de 38 493,31 \$.

9.3 Poste de technicien(ne)-comptable

ATTENDU Que la technicienne-comptable a quitté son poste à la fin de mai 2017 ainsi que son remplaçant en août 2017 ;

ATTENDU Que l'offre d'emploi a été publiée sur le site Internet de la Municipalité, sur le site de Québec municipal ainsi qu'à l'interne ;

ATTENDU Qu'une employée à l'interne (secrétaire-administrative / administration) a soumis sa candidature dans les délais requis par la Convention collective ;

ATTENDU Que la Convention collective prévoit à l'article 19 une période d'essai de 70 jours ouvrables travaillés ;

ATTENDU Qu'à la fin de la période d'essai, si l'employée n'est pas confirmée dans son nouveau poste par l'Employeur ou si elle ne désire pas conserver son nouveau poste, elle sera alors replacée à son ancien poste (secrétaire-administrative / administrative), sans perte d'aucun droit afférent audit poste ;

17.312

Il est proposé par Normand Teasdale
appuyé par Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'accepter la candidature de Joanne Bouchard en date du 2 octobre 2017 au poste de technicienne-comptable selon les modalités fixées par la convention collective en vigueur.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

9.4 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie – Briser l'isolement chez les aînés

17.313

Il est proposé par Réal Jean
appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser une aide financière de 250 \$ pour le Centre d'écoute Montérégie qui travaille avec cœur pour briser l'isolement chez les aînés. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-190-00-991.

9.5 Cahier souvenir – 100 ans McMasterville

17.314

Il est proposé par Diane Demers
appuyé par Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un espace pour une publicité dans le cahier souvenir de l'œil Régional pour les 100 ans d'histoire de la municipalité de McMasterville au coût de 600 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-160-00-340.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

10. Sécurité Publique

10.1 Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT Que les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées : « LES PARTIES »), souhaitent conclure une entente relative aux mesures transitoires applicables jusqu'à l'entrée en vigueur du décret de création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT Que LES PARTIES désirent déléguer, dans le cadre de cette entente, une municipalité afin de procéder à d'éventuelles demandes communes de soumissions pour l'adjudication de contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire, le tout conformément aux articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes et 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT Que LE PARTIES s'entendent pour déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand le pouvoir d'aller en appels d'offres communs pour l'adjudication de contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire;

Il est proposé par Réal Jean

appuyé par Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à intervenir avec les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

De déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand les pouvoirs nécessaires afin de procéder aux appels d'offres pour l'adjudication des contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire;

D'accepter que les soumissions reçues par la Ville de Saint-Basile-le-Grand lient envers l'adjudicataire chaque PARTIES de l'entente transitoire.

La présente résolution est conditionnelle à l'accord de toutes les municipalités concernées par cette entente intermunicipale.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

10.2 Entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

Retiré.

17.315

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

10.3 Afficheurs de vitesse radar

ATTENDU Que le respect des limites de vitesses permises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est une préoccupation importante afin d'assurer la sécurité et la quiétude des citoyens de tous âges ;

ATTENDU Qu'un afficheur de vitesse est une mesure d'atténuation visant à encourager les automobilistes à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée ;

ATTENDU Que l'afficheur enregistre la vitesse en fonction du temps et ce, dans les deux sens de la circulation,

ATTENDU Que des données sont recueillies peuvent être consultées permettant ainsi de déterminer si d'autres mesures doivent être déployées à une période stratégique de la journée ;

ATTENDU Que quelques modèles ont déjà été essayés sur le territoire de la Municipalité et que celui de la compagnie Kalitec, vu au congrès de la FQM de septembre 2017, se démarque, entre autres, par la diffusion de messages en fonction de la vitesse de l'automobiliste ;

17.316 Il est proposé par Diane Demers
appuyé par Simon Chalifoux

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux (2) afficheurs de vitesse radar de la compagnie Kalitec au coût approximatif de 4700 \$ chacun, excluant les taxes. La dépense est applicable au code budgétaire 22-200-00-999.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

11. Transport - Circulation - Travaux publics

11.1 Transport de sel – appel d'offres sur invitations

ATTENDU Que quatre (4) entrepreneurs ont été invités à effectuer le transport de sel ;

ATTENDU Que trois (3) entrepreneurs ont transmis leur disponibilité ainsi que les documents demandés (certificat qu'il est une entreprise en transport et preuve qu'il est membre de l'association des camionneurs en vrac);

ATTENDU Qu'il y a alternance des entrepreneurs à chaque année pour le transport de sel;

17.317 Il est proposé par Normand Teasdale
appuyé par Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que l'entrepreneur Excavation Perreault & fils soit mandaté pour effectuer le transport de sel à déglacage pour la saison 2017-2018 à partir du lieu de dépôt situé à Montréal et ce, aux frais du fournisseur de sel.

La Municipalité se réserve le droit de changer de transporteur si le service de ce dernier s'avère insatisfaisant.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

11.2 Soumissions de sel à déglacer – appel d'offres sur invitations

ATTENDU Que la municipalité a demandé des soumissions pour le sel à déglacer pour l'hiver 2017-2018 ;

ATTENDU Que les soumissions suivantes ont été reçues;

Soumissionnaire	Ramassé Montréal (transport en sus)	Livré Saint-Mathieu (transport inclus)
Mines Seleine	90,00 \$ TM, plus taxes	80,64 \$ TM, plus taxes
Compass Minerals	91,00 \$ TM plus taxes	80,24 \$ TM, plus taxes

17.318

Il est proposé par Réal Jean
appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de sel à déglacer à Compass Minerals étant le plus bas soumissionnaire pour l'hiver 2017-2018, livré au 672, rue Principale à Saint-Amable (entrepôt de l'entrepreneur en déneigement), au coût de 80,24 \$ TM, plus taxes.

La livraison à St-Amable est incluse au prix. Le transporteur est Excavation Perreault & fils membre en règle de l'association des camionneurs en vrac région 06 et ce dernier a été choisi par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et effectuera le transport pour la saison complète.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

12. Hygiène

13. Permis et inspections

13.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 057 867 (rue des Libellules)

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à nos bureaux et que celle-ci a pour but d'autoriser :

1. en marge avant, une porte de garage d'une hauteur de 4,3 mètres;
2. un accès extérieur direct sur le côté latéral gauche pour se rendre à l'aire de repos;

ATTENDU Qu'actuellement :

1. la note 5 j), de la grille des usages et des normes de la zone AE-23, indique qu'une porte de garage par hangar est autorisée en marge avant et que la hauteur maximale d'une porte de service est de 3,1 mètres;
2. l'article 1130 g), du règlement de zonage No. 08.09, indique que l'accès principal de cette aire de repos doit se faire par le même accès que le hangar;

ATTENDU Que l'article 1130 g), du règlement de zonage No. 08.09 ne concorde pas avec les exigences du Code National du bâtiment 2010 modifié Québec, article 9.9.8.2. 2 où il est indiqué que l'issue de l'étage doit conduire directement à l'extérieur et doit être distincte de toute autre issue qui dessert les autres étages et non se faire par le même accès que le hangar;

ATTENDU Que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU Que le projet ne causera pas d'inconvénient aux voisins;

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

17.319

ATTENDU les recommandations du CCU;
Il est proposé par Normand Teasdale
appuyé par Simon Chalifoux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

1. D'autoriser la demande de dérogation mineure pour une porte de garage d'une hauteur de 4,3 mètres en marge avant au lieu d'une hauteur de 3,1 mètres;
2. Que l'accès extérieur direct sur le côté latéral gauche ne fasse pas l'objet d'une dérogation mineure puisque le Code National du bâtiment 2010 modifié Québec prévaut. Le règlement de zonage No. 08.09 devra être modifié afin de concorder avec cette norme.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

13.2 Demande de dérogation mineure – 1755, chemin des Grands-Coteaux

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à nos bureaux et que celle-ci a pour but d'autoriser un agrandissement doté d'un toit plat pour un bâtiment principal n'ayant pas un toit plat ;

ATTENDU Qu'actuellement, l'article 83.1 du règlement de zonage No. 08.09 indique que les toits plats sont prohibés pour l'ensemble des nouvelles constructions ou agrandissement de bâtiment principal ou secondaire sur tout le territoire de la municipalité et que seul, un bâtiment principal ayant un toit plat sur l'ensemble de sa superficie peut faire l'objet d'un agrandissement doté d'un toit plat ;

ATTENDU Que l'architecture de la résidence et la configuration irrégulière de la propriété à l'arrière se prêtent à un tel projet dû entre autres à la présence d'une porte-patio située à l'étage supérieur ;

ATTENDU Que l'agrandissement se localisera en cour arrière et qu'il ne sera pas visible de la rue ;

ATTENDU Que l'application du règlement de zonage vient causer un préjudice à la réalisation du projet puisque le demandeur ne pourrait aménager de terrasse au-dessus de son agrandissement et ainsi, profiter de sa porte-patio actuelle;

ATTENDU Que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU Que le projet ne causera pas d'inconvénient aux voisins;

ATTENDU les recommandations du CCU;

17.320

Il est proposé par Réal Jean
appuyé par Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure pour un agrandissement doté d'un toit plat pour un bâtiment principal n'ayant pas un toit plat.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

13.3 Projet d'une quincaillerie et matériaux (CANAC) – zone I-11

ATTENDU Qu'un projet d'une quincaillerie de grande surface (magasin et entrepôt) et un centre de distribution (Projet CANAC) dans la zone I-11 a été présenté à nos bureaux;

ATTENDU Que le règlement de zonage No. 08.09 ne permet aucun usage commercial de vente dans la zone I-11 et que le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu prévoit plutôt un usage industriel;

ATTENDU Que la réglementation de la Municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU Qu'une demande de modification au schéma d'aménagement est un long processus de plus d'une année pouvant aller jusqu'à deux années sans nécessairement obtenir une réponse favorable eu égard à d'autres projets s'apparentant à des usages commerciaux de grande surface qui ont déjà été présentés auprès de la MRC;

ATTENDU Qu'en plus, la Municipalité devrait, pour permettre un tel projet, prévoir des normes d'entreposage extérieur puisque la zone I-11 est contiguë à une zone résidentielle et qu'une zone tampon serait nécessaire;

Il est proposé par Réal Jean

appuyé par Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'informer le promoteur, compte tenu de ce qui précède, que ce Conseil n'est pas favorable au projet d'une quincaillerie de grande surface (magasin et entrepôt).

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

14. Loisirs et culture

15. Période de questions de 20h38 à 20h39.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

16. Clôture de la séance

Il est proposé par Normand Teasdale

appuyé par Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est close à 20h39.

Michel Aubin, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Suite du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 2 octobre 2017.

Lyne Rivard, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Michel Aubin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Aubin, maire